

LE SAVIEZ-VOUS ?

Maison de Santé Pluridisciplinaire en exercice coordonné (MSP)

Une maison de santé est un lieu où exerce une équipe de soins de premier recours*, composée d'au moins deux généralistes et deux autres professionnels de santé de soins de premier recours dont un infirmier. Ces professionnels ont en commun un projet professionnel et un projet de santé pour la population qui la concerne.

Cabinet Satellite ou Pôle de santé d'une MSP

Un cabinet satellite ou un pôle de santé est un regroupement de professionnels de santé ayant différents modes d'exercice, sur un territoire défini qui adhère au projet de santé de la MSP de rattachement. Le pôle de santé peut développer des activités de soins de premier recours, voire de second recours**, des actions de prévention, de promotion de la santé et de sécurité sanitaire.

Centre de santé

Le centre de santé est une structure sanitaire de proximité dispensant principalement des soins de premier recours*, doté d'un projet de santé incluant des dispositions tendant à favoriser l'accessibilité sociale, la coordination des soins et le développement d'actions de santé publiques. Les médecins qui exercent en centre de santé sont salariés. Il est créé et géré soit par un organisme à but non lucratif, une collectivité territoriale, un EPCI ou un établissement de santé.

Projet de santé et projet professionnel

Le projet de santé est un document rédigé par l'ensemble des professionnels de santé de la future structure de santé qui définit les réponses aux besoins de santé de la population concernée (action de prévention, primaire, modalités d'intervention, organisation de la structure...). Il est le point de départ d'un projet de structure de santé en exercice coordonné.

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Les CPTS sont composées de professionnels de santé volontaires, regroupés par équipe de soins primaires, de premier* ou second recours**, d'acteurs médicaux sociaux et sociaux. Elles concourent à la structuration du parcours de santé du patient et répondent aux objectifs du Projet Régional de Santé. Un projet de santé transmis à l'ARS précise entre autres leurs territoires d'action.

*Soins de premier recours : ils concernent les soins courants et ambulatoires de médecine générale (médecin généraliste, infirmière, kinésithérapeute...)

** Soins de second recours : ils concernent les soins d'intervention de la médecine spécialisée.

POUR VOUS ACCOMPAGNER

• Affaires Régionales (SGAR)

- Isabelle JONC
02 38 81 46 20
isabelle.jonc@centre-val-de-loire.gouv.fr

- Patrick BOURBON
02 38 81 46 62
patrick.bourbon@centre-val-de-loire.gouv.fr

• Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

- Rodolphe LEPROVOST
02 38 77 31 19
rodolphe.leprovost@ars.sante.fr

• Département du Loiret

- Sarah BENAYAD
02 38 25 41 35
sarah.benayad@loiret.fr

• CLS du Pays du Gâtinois

- Pauline FORTIN
02 38 38 02 54
cls-gatinois@orange.fr

• Région Centre-Val de Loire

- Émeline BEAUPERE
02 38 70 27 08
emeline.beaupere@regioncentre.fr

- Isabelle COUDERT
02 38 70 28 60
isabelle.coudert@regioncentre.fr

• Fédération URPS* Centre-Val de Loire

*Union Régionale des Professionnels de Santé
- Emmanuel VANNIER
fedeurps-centre@orange.fr

• Fédération des Maisons et Pôles de santé

- Joëlle TILMA
fmps.centre@gmail.com

• CLS Montargois en gâtinois

- Lucie SUARD
02 18 20 01 60
cls@pays-gatinois.com

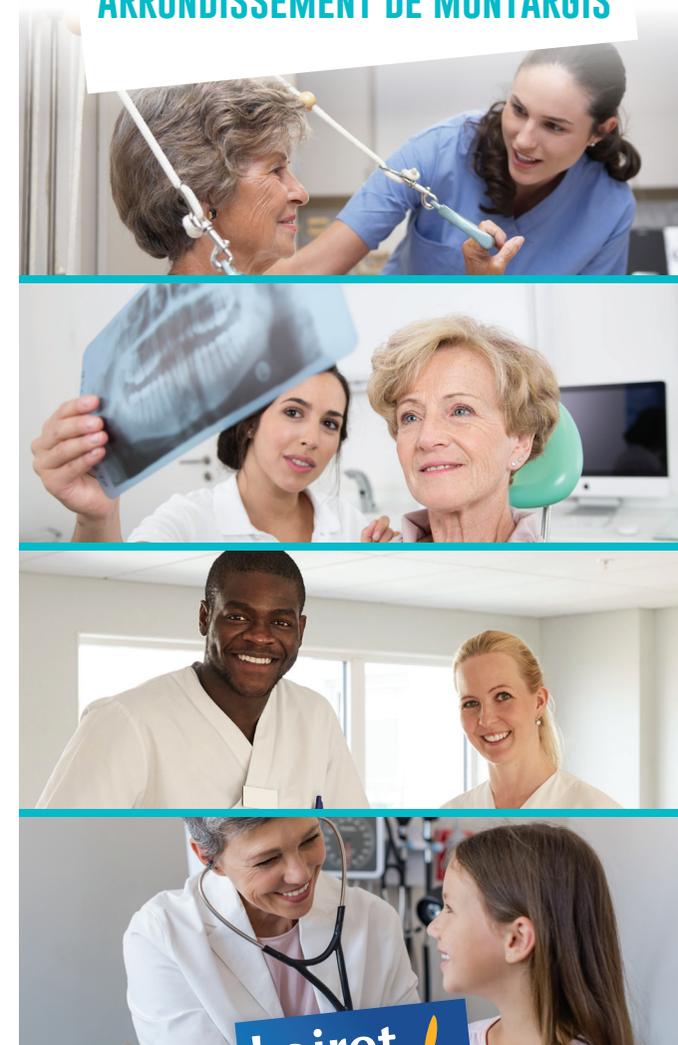
POUR ALLER PLUS LOIN
Téléchargez l'étude sur www.loiret.fr
rubrique démographie médicale



Département du Loiret
45945 Orléans • Téléphone 02 38 25 45 45
www.loiret.fr • loiret@loiret.fr

LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE DANS LE LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS



TERRITOIRE D'INNOVATION
WWW.LOIRET.FR

LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

« Chef de file de l'action sociale, des solidarités humaines et territoriales, le Département met en œuvre depuis 2007 de nombreuses actions pour lutter contre la désertification médicale, et cela dans la limite de ses compétences. C'est ainsi que près de 1,8 M € ont été investis en 8 ans pour soutenir la construction de MSP et l'installation de professionnels de santé.

L'accès aux soins étant un droit primordial qui doit être garanti pour tous les Loirétains, le Conseil départemental a souhaité renforcer son implication en votant un nouveau plan d'actions qui sera mis en œuvre d'ici 2021. »

Marc Gaudet,
Président du Conseil
départemental du Loiret

Laurence Bellais,
Vice-Présidente du Conseil
départemental du Loiret

PLAN D' ACTIONS DU DÉPARTEMENT 2017-2021

- > **Bourse d'études** pour les étudiants en médecine (3^e cycle de médecine générale, dentiste – cycle court).
- > **Aide** aux médecins généralistes et professionnels de santé* pour l'achat de matériel professionnel et mise aux normes des locaux professionnels.
*Médecin généraliste, infirmier libéral, sage-femme, dentiste, pharmacien, kinésithérapeute en primo installation.
- > **Soutien** au développement de structures de santé (hors CPER) portées par les collectivités.
- > **Accès à des logements** dans les collèges pour les étudiants en médecine en stage de novembre à avril.
- > **Réunions d'information** aux élus locaux sur la démographie médicale et les dispositifs financiers.
- > **Accueil dans le Loiret**, d'une session de formation annuelle à la maîtrise de stage universitaire en médecine générale organisée par le Collège Régional des Généralistes Enseignants.
- > **Accompagnement des territoires** pour l'accueil des professionnels de santé et de leurs familles.
- > **Appel à initiatives** pour faciliter l'accès aux soins des patients et lutter contre la désertification médicale.
- > **Soirées d'accueil** pour les internes en médecine toutes spécialités en stage dans le Loiret.
- > **Journée départementale** de la médecine et accueil des médecins arrivants.

CHIFFRES CLÉS

LE LOIRET*

- **77,7 médecins** pour 100 000 habitants (vs 103,7 médecins au plan national) ;
- 61 % des médecins généralistes ont 55 ans et plus ;
- 60 % des moins de 55 ans travaillent en exercice regroupé ;
- un taux d'activités en tension, supérieur à la moyenne nationale et régionale ;
- une offre de soins de premier recours plutôt bien répartie : 98 % de la population est à moins de 10 minutes d'un pôle de santé (minima un médecin généraliste, un infirmier, un pharmacien).

- **77,4 infirmiers libéraux** pour 100 000 habitants ;
- deux instituts de formation à Orléans et en agglomération montargoise et des professionnels plus jeunes dans le Loiret.

- **71 kinésithérapeutes** pour 100 000 habitants ;
- un centre de formation qui dynamise le Loiret ;
- une faible présence au nord du département.

- **39 chirurgiens-dentistes** pour 100 000 habitants ;
- concentration des chirurgiens-dentistes dans les villes d'Orléans, de Gien et de Montargis.

L'ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS*

- **56 médecins** pour 100 000 habitants ;
- très forte proportion de médecins âgés (plus de 8 sur 10 à l'exception des territoires de la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne ;
- un déséquilibre d'installation avec une forte concentration des médecins dans l'agglomération Montargoise et la commune de Gien ;
- la communauté de communes des quatre vallées présente une très faible densité de médecins généralistes ;
- 9 structures de santé en activités plutôt bien réparties sur l'arrondissement ;
- 7 communes comptent la présence de maîtres de stage.

- **112 infirmiers libéraux** pour 100 000 habitants ;
- des territoires équilibrés avec une densité supérieure à la moyenne départementale ;
- un institut de formation qui rayonne au sein de l'agglomération montargoise ;
- très forte tension d'activités sur les territoires du giennois ainsi que sur la partie Sud de la communauté de communes du Pithiverais en Gâtinais.

- **46 kinésithérapeutes** pour 100 000 habitants
- taux faible de kinésithérapeutes sur l'ensemble des territoires ;
- concentration des professionnels dans le centre de l'agglomération montargoise.

- **32 chirurgiens-dentistes** pour 100 000 habitants ;
- les lieux d'installation sont fortement dispersés ;
- légère concentration sur les territoires de l'agglomération et de la commune de Gien ;
- taux d'activités en très forte tension sur deux communautés de communes :
 - communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne
 - communauté de communes des quatre vallées.



MÉDECINS GÉNÉRALISTES



INFIRMIERS



KINÉSI-THÉRAPEUTES



CHIRURGIENS-DENTISTES

*extrait de l'étude *L'organisation territoriale de la santé de proximité à l'échelle du Loir-et-Cher et du Loiret* septembre 2017 OET - CD45

*source ARS mars 2018 exploitation CD45 Observatoire des Territoires